

La biodiversité terrestre de Marseille et sa prise en compte par la commune

Dominique SARRAILH & Patrick BAYLE

Direction de l'Environnement et de l'Espace Urbain
Service Espaces Naturels, Littoral et Mer



Journée d'information concours 2010 « Capitale française de la biodiversité »

Marseille, 20 avril 2010

Introduction

MARSEILLE, quelques chiffres clés :

- 860.000 habitants (2^e commune de France par sa population) ;
- 24.000 ha (7^e commune de France par sa surface), répartis en
 - 15.000 ha de terrains urbanisés
(avec une densité de population pouvant dépasser 1.000 habitants / km²),
 - 9.000 ha d'espaces naturels
(avec, le plus souvent, 0 habitant / km²).



Introduction (suite)

Marseille se situe dans une cuvette où se sont accumulés les alluvions de l'Huveaune et de son affluent, le Jarret. La ville s'ouvre, par une vaste façade ouest, sur la Méditerranée mais, pour le reste, est ceinturée par 5 massifs collinéens qui constituent des espaces naturels périurbains.



Introduction (suite)

Une particularité urbanistique de Marseille vient de l'absence de zone tampon entre le milieu urbain et les espaces naturels.

C'est la conséquence de l'explosion démographique qu'a connue la ville dans les années 1960-70.

Les maraîchages qui constituaient une ceinture agricole ont alors disparu au profit de vastes ensembles de logements collectifs, puis de lotissements.



Le gradient d'urbanisation

- le **centre ville**, très densément urbanisé, avec quelques grands parcs publics et de nombreux petits jardins privatifs,
- un **espace intermédiaire** composé d'une juxtaposition de cités, de lotissements et de lambeaux de l'ancienne ceinture agricole,
- les « **collines** ».



Les espaces naturels de Marseille : un haut-lieu de la biodiversité

Le bassin méditerranéen constitue un des 35 « hotspots » de la biodiversité. Dans ce contexte, la région marseillaise ne fait pas exception.

Dans les **Calanques** (0,01 % du territoire national) :

- ca. 700 espèces de plantes vasculaires (8,5 % des espèces de France métropolitaine) ;
- une seule espèce endémique ;
- mais 90 espèces (13 % du nombre total) considérées « à forte valeur patrimoniale » (= protégées ou remarquables).



la Sabline de Provence (*Gouffeia arenarioides*)

La biodiversité animale à Marseille

Quelques exemples d'inventaires réalisés en milieu terrestre

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces recensées sur la commune	Nombre d'espèces recensées dans les parcs urbains
Orthoptères	39	-
Papillons de jour	75-80	40-44
Batraciens	6	3
Reptiles	14	4
Oiseaux	86	39
Mammifères « rampants »	22	6
Chauves-souris	12	-

Les espaces naturels de Marseille : un refuge pour la faune

Deux habitats présents au sein des espaces naturels de Marseille constituent des abris pour des cortèges faunistiques remarquables :



les falaises



les îles

Exemples d'oiseaux rupestres remarquables à Marseille



l'Aigle de Bonelli
Aquila fasciata



le Grand-duc d'Europe
Bubo bubo

Exemples d'oiseaux remarquables des îles de Marseille

Trois espèces pélagiques ayant évolué dans la région méditerranéenne et ne nichant qu'en milieu strictement insulaire :



le Puffin cendré
Calonectris diomedea



le Puffin de Méditerranée
Puffinus yelkouan



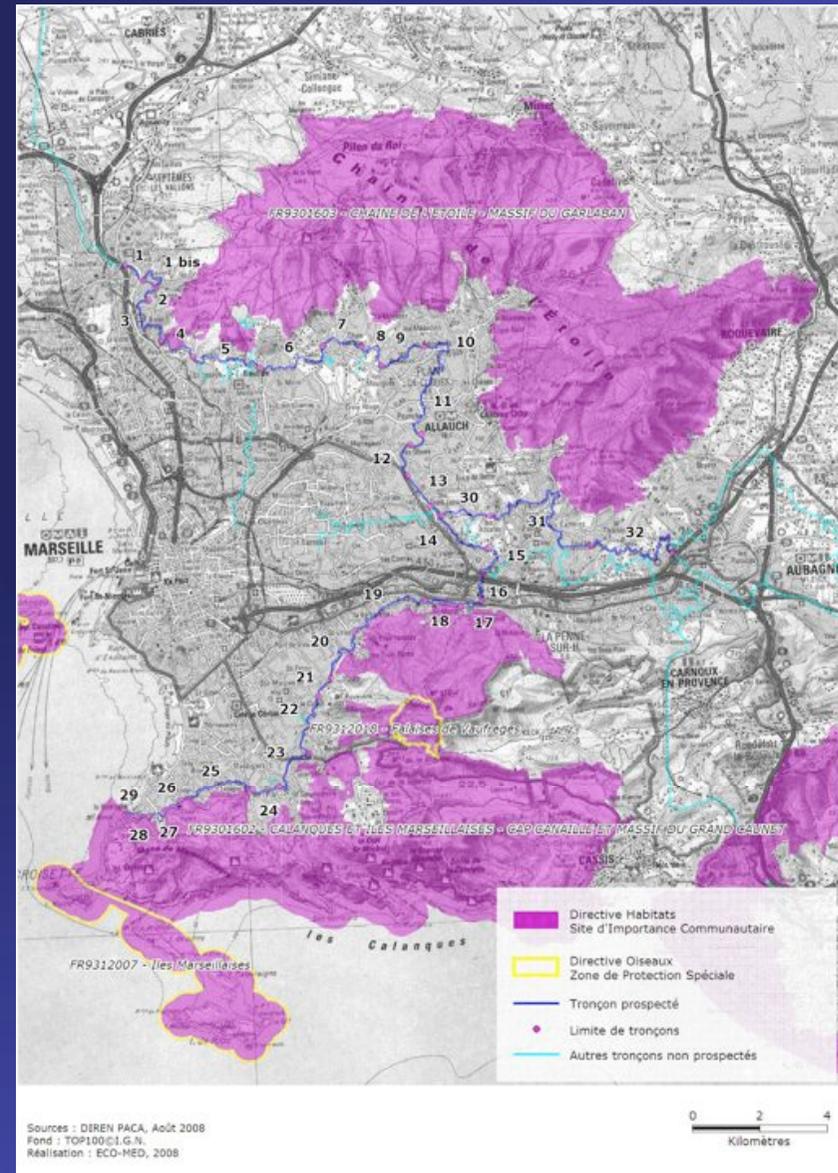
l'Océanite tempête
Oceanites pelagicus

Zones de protection sur l'espace naturel terrestre

Nombreuses protections réglementaires sur l'espace naturel terrestre de la commune de Marseille :

2 arrêtés de protection de biotope

- 5 ZNIEFF terrestres type I
- 6 ZNIEFF terrestres type II
- 4 ZNIEFF géologiques
- 3 sites d'importance communautaires ou SIC (réseau *Natura 2000*)
- 2 zones de protection spéciale ou ZPS
- 1 site classé (en espace naturel) = Calanques
- 1 réserve naturelle = archipel de Riou
- 1 « parc maritime » = archipel du Frioul
- 1 projet de **parc national** = Calanques + îles



La biodiversité en milieu urbain

Exemples de papillons de jour présents dans les parcs de Marseille :



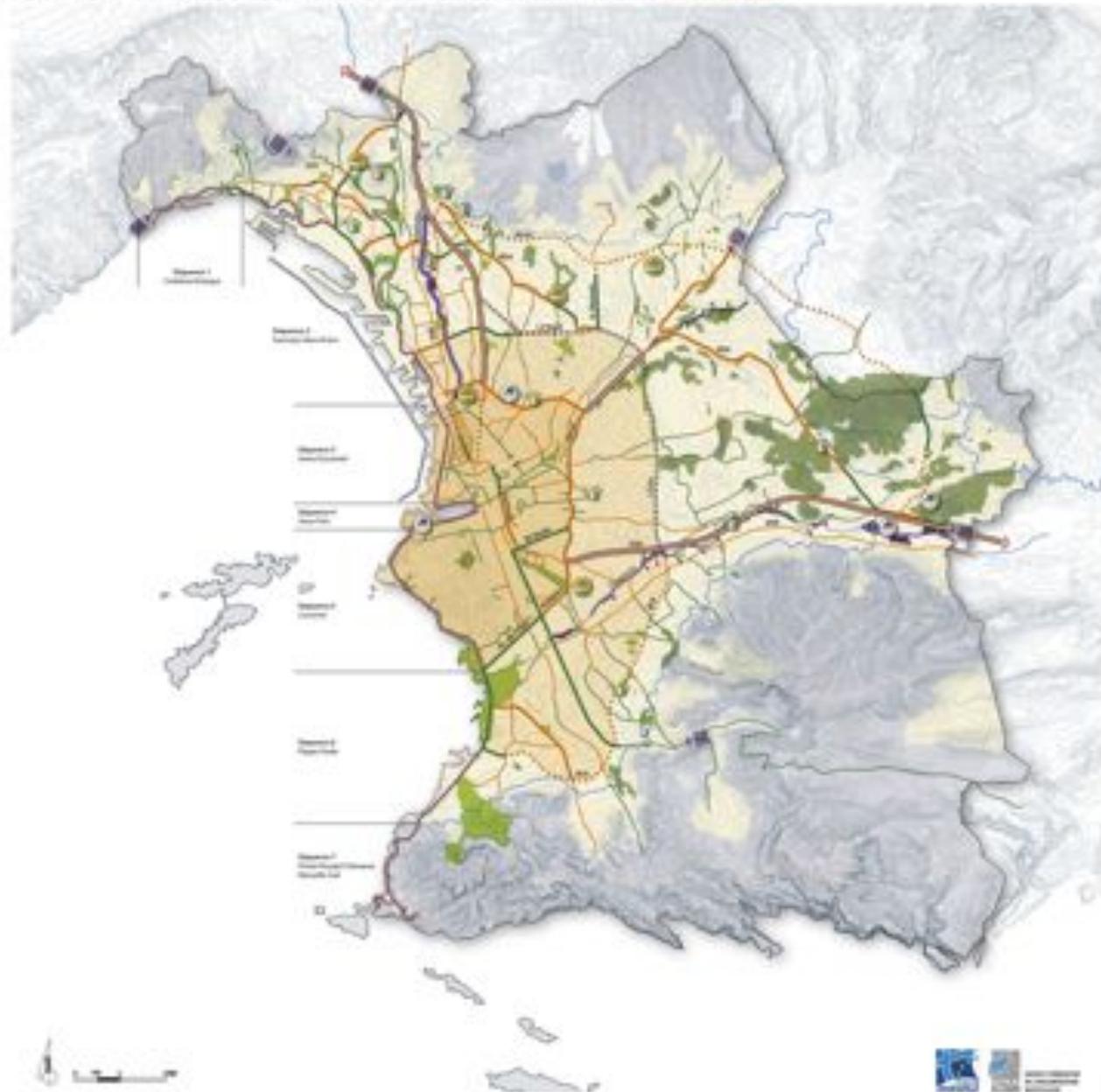
la Piéride de la rave *Pieris rapae*



le Vulcain *Vanessa atalanta*

Le plan vert de Marseille

PLAN VERT DE MARSEILLE - PLAN GLOBAL DES ORIENTATIONS - 14 novembre 2008



1. Objectifs	
1.1. Objectifs généraux	1.1.1. Améliorer la qualité de l'environnement urbain et périurbain.
1.2. Objectifs spécifiques	1.2.1. Développer les espaces verts et les parcs.
1.3. Objectifs de planification	1.3.1. Définir les zones d'implantation des nouveaux équipements.

2. Principes	
2.1. Principes généraux	2.1.1. Favoriser la mixité fonctionnelle et sociale.
2.2. Principes de planification	2.2.1. Adapter les équipements à la population.
2.3. Principes de mise en œuvre	2.3.1. Assurer la pérennité des équipements.

3. Dispositifs	
3.1. Dispositifs de planification	3.1.1. Définir les zones d'implantation des nouveaux équipements.
3.2. Dispositifs de mise en œuvre	3.2.1. Assurer la pérennité des équipements.
3.3. Dispositifs de suivi	3.3.1. Mettre en place des indicateurs de suivi.

4. Annexes	
4.1. Annexe 1	Annexe 1.1. Liste des équipements.
4.2. Annexe 2	Annexe 2.1. Liste des zones d'implantation.
4.3. Annexe 3	Annexe 3.1. Liste des zones de suivi.

La révision du PLU et l'élaboration de la trame verte

Objectif : préserver les terrains qui constituent la trame verte du futur

Comment étendre la trame verte sur les terrains publics et privés ?

- Prendre en compte les espaces boisés > 2.000 m²
(568 unités pour 361 ha)
- Prendre en compte les terrains en friche (non boisés ?)



Quartier Ste.-Marguerite
(9e arr.)

La révision du PLU et l'élaboration de la trame verte

Problème : la quantité de terrains à examiner (> 1.300) représentant 1.100 ha

Selon quelle logique d'étude et donc quels critères ?

- géographique (ex. : le long des ruisseaux et canaux)
- richesse de la végétation arborée
- richesse de la biodiversité
- relation avec les espaces naturels périurbains
- *etc.*



Canal de Marseille
Quartier de Montredon
(8e arr.)

La révision du PLU et l'élaboration de la trame verte

Objectif : préserver les terrains qui constituent la trame verte du futur

- Réexaminer les actuels **Espaces Boisés Classés**

- 3756 ha répartis en 1066 unités
- dont 700 ha répartis en 733 unités en zone urbaine

- Comment intégrer et préserver les **espaces verts publics** ?

- 3300 ha répartis en 650 unités
- dont 680 ha répartis en 640 unités d'espaces verts urbains

jardin Valmer – 7^e arr.



Gestion différenciée durable



Rd-pt Grawitz



Rd-pt Kaddouz



Parc de Font Obscure

44 Existante
36 A venir



Parc de Séon



Parc de la Moline



Square de la Joliette



Rd-pt Mondet



Parc Henri Fabre



Parc de la Mathilde



Parc Pastré



TPC Léon Lachamp



Pôle opérationnel Sud 6-8	Pôle opérationnel Est 4-6		
1 Jardin du Bassin	20 Parc Longchamp		
2 Parc Pastré	21 Cimetiére St Pierre -Nive partie gde allée		
3 Place Theo Lombard	21b Cimetiére St Pierre -Nive partie gde allée		
4 Traverse des mousses	Pôle opérationnel Est 9-10		
5 Escaliers Lumière	22 Carré Lavandier		
6 Cours Jules	23 Rue ESCAR		
7 Talus du port de la Pointe rouge	24 Rue Couhat		
8 Terrain scolaire	25 Abord Léon Lachamp		
9 Boulevard de commandant Balthaz	26 Rpt Léon Lachamp		
10 Maille Manargues	27 Aménagement abords et rpt Meunier		
11 Elva Tricot	28 Site Valenciennes		
12 Jardin Henri Fabre	29 Rpt Clairval		
Pôle opérationnel Sud 1-3-3-7		30 Parc colline St Joseph	
13 Square Juliette	31 Rpt Bouvier - La roquette		
14 Fort Entrocasteaux	32 Rpt la Pommee		
15 Materne Belle de mai	33 Jardin la Mathilde		
16 Talus Turquet	34 Rpt Régny		
17 Parc Valmer	35 Campagne France		
18 Talus Tourrette	36 Rpt Tricot		
19 Abord théâtre Sylvain	37 Rpt Colquais		
38 Rpt La Jume	39 Jardin la Portade		
40 Parc de Séon continue	40 Parc de Séon continue		
Pôle opérationnel Est 11-12		Pôle opérationnel Nord 13-14	
41 Rpt Mondet	52 Rpt de la Michèle	58 CAD du schéma	
42 Rpt et EVA DE ABO	53 Rpt Longepierre - Château Gombert	59 Parc Séon	
43 LATE EVA	54 Parc et Toufflers	60 Rpt Hospital Nord	
44 L2 - La Mathilde	55 Rue de la Calade	61 Rpt Vallon de Toufflers	
45 Rpt Kaddouz	56 Rue de la Calade	62 Parc de la Calade	
46 Rpt Esca de botte	57 Parc Valenciennes	63 Parc de l'Essais	
47 Rpt Toulon	58 Parc de l'Esplanade	64 Parc de l'Essais	
48 Rpt Hameil		65 Parc Brégnolle	
49 Parc Mirabelle partie h		66 Parc Karelis	
50 Tramway 1 ligne		67 Parc François Billoux	
51 Rpt Vallier		68 Rpt Guesche	
		69 Rpt Rabatte	
		70 Rpt Eynou	
		71 Rpt de la Palouque	
		72 Parc de la Palouque	



Rond-point Jean-Mondet (11e arr.)



La Pintade (10e arr.)



La Mathilde (8e arr.)

Conclusion

Il s'agit maintenant pour les services municipaux et l'agence d'urbanisme de trouver une logique en matière de trame verte qu'ils puissent justifier auprès des élus pour ensuite leur faire valider.

L'aide des universitaires, mais aussi des associations d'étude et de protection de la nature, apparaît essentielle pour nous appuyer dans cette démarche.

